

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 14 décembre 2015
Séance du 17 novembre 2015

13 Dotation Politique de la Ville (DPV) - programmation 2015

■ Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

■ Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme Aïcha GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

L'article 107 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville (DPV). La principale évolution vise à inscrire l'utilisation des crédits relevant de cette nouvelle dotation dans la programmation des contrats de ville. En conséquence, les actions financées devront répondre aux enjeux prioritaires identifiés à l'issue du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville.

Parmi les 120 villes éligibles à la DPV au plan national, le département de l'Oise compte cinq communes bénéficiaires :

- > Beauvais,
- > Méru,
- > Nogent sur Oise,
- > Montataire
- > Creil.

Les crédits sont répartis entre ces communes au prorata du nombre d'habitants en quartier prioritaire. De ce fait, la dotation attribuée à la ville de Creil s'élève à 1 267 314 € au titre de l'année 2015.

Le contrat de ville de l'agglomération creilloise, signé le 6 juillet dernier, s'est fixé des objectifs prioritaires :

- > redonner confiance et ambition aux jeunes,
- > articuler la rénovation urbaine à l'action sociale,
- > s'appuyer sur les ressources existantes pour renforcer la convivialité et le bien vivre ensemble,
- > améliorer le cadre de vie des habitants...

maintenant !

Ces objectifs visent à intégrer les Hauts de Creil dans la stratégie de développement de l'agglomération, ce qui constitue le premier défi pour désenclaver le quartier et réduire les inégalités de développement territorial. Cet état d'esprit anime le programme d'actions proposé par la Ville de Creil au titre de la Dotation Politique de la Ville 2015.

En effet, il s'agit, dans ce programme :

- de moderniser les équipements publics,
- de les rendre plus accessibles,
- d'améliorer les services rendus aux habitants,
- de créer de la cohésion sociale grâce à la culture et à la pratique artistique,
- de lutter contre les incivilités,
- de préparer le nouveau programme de rénovation urbaine des Hauts de Creil (NPNRU).

Le périmètre des Hauts de Creil représente 2/3 du territoire communal. Certaines actions ciblent plus particulièrement ce secteur :

- création de pôles multimédia dans les maisons de quartier La Garenne, Moulin et La Rainette,
- rénovation de la médiathèque JP Besse dans le quartier du Moulin, manifestations dans le cadre des 30 ans de la Grange à Musique.

Mais, le programme touche aussi les structures ouvertes à l'ensemble des creillois et destinées à favoriser la participation citoyenne de tous :

- installation de la fibre optique de la maison de la ville et des médiathèques,
- dématérialisation des données accessibles au public du service d'état civil,
- étude pour l'élaboration d'un plan d'accessibilité des équipements et voies publiques,

Le tableau ci-après reprend les 17 fiches actions proposées.

maintenant !

Intitulé du Projet	Coût du projet	Demandes de Subvention DPV 2015	
n°1- Education jeunesse - Formation animateurs et implication des associations dans le cadre du PEDT	61 023	48 818,00	80,00%
n°2-Soutien aux initiatives des jeunes -Pôles multi média des 3 maisons de quartier	20 000	16 000,00	80,00%
n°3- Culture et rénovation urbaine - Accessibilité et rénovation de la médiathèque Besse-quartier du Moulin	107 000	85 600,00	80,00%
n°4-Culture et expression artistique - Aménagement locaux du CMMD	31 500	25 200,00	80,00%
n°5-Lien social et expression artistique- " Creil Colors " Festival des musiques du monde - Actions culturelles et accompagnement des publics -	208 300	95 760,00	45,97%
n°6- Redonner confiance et ambition aux habitants -GAM -finalisation site web-refonte accès public - micros et retours	25 000	20 000,00	80,00%
n°7- Culture et rénovation urbaine - GAM-fonctionnement 30 ans	16 250	8 000,00	49,23%
n°8-Histoire des quartiers et mémoire des habitants -mobilier archives municipales	15 000	12 000,00	80,00%
n°9-Tranquillité publique - matériel radiophonie PM	9 972	7 978,00	80,00%
n°10 Réduction des incivilités-Verbalisation automatique assistée par ordinateur	444 000	355 200,00	80,00%
n°11-Gestion Urbaine de Proximité- travaux espaces publics et mobilier urbain	155 000	124 000,00	80,00%
n°12 - Mobilité des habitants – plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)	50 000	40 000,00	80,00%
n°13-Réduction des incivilités - Champs de Mars - modernisation sécurité	70 000	56 000,00	80,00%
n°14-Lien social et sport - Creil, bords de l'Oise	8 360	6 688,00	80,00%
n°15 Modernisation de l'action publique- Creil espace citoyen	149 862	119 889,00	80,00%
n°16 Développement numérique - modernisation des accès aux médiathèques et à la maison de la ville	98 800	79 040,00	80,00%
n°17-Rénovation urbaine –Centre Technique Municipal, phase 3	1 848 000	167 141,00	9%
TOTAL Creil	3 318 067,00	1 267 314,00	38%

Il vous est donc proposé d'approuver ce programme 2015 et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, R2334-36, R2334-37,
Vu l'article 107 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances,
Vu la note d'information de monsieur le Préfet de l'Oise au Maire de Creil en date du 21 juillet 2015,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date 17 novembre 2015,
Considérant que la programmation DPV 2015 a été présentée aux membres du conseil municipal,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la proposition de programmation DPV 2015 exposée ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention DPV 2015 avec monsieur le Préfet ou son représentant et tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21.12.15

et publication ou notification le 28.12.15

affiché le 16.12.15

CREIL, le 28.12.2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY